



## **La MRC de La Haute-Yamaska reçoit 70 000 \$ pour la prévention des algues bleu-vert**

19 février 2009 — La MRC de La Haute-Yamaska vient de recevoir un coup de pouce pour lutter contre les algues bleu-vert qui affectent la qualité de l'eau de ses lacs et cours d'eau. En effet, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) du Québec lui a octroyé 70 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA).

Cette aide financière permettra à la MRC de produire un diagnostic détaillé des installations septiques se trouvant près des lacs et des cours d'eau de son territoire. « Nous sommes déjà bien avancés dans la préparation de notre plan directeur de l'eau (PDE). On peut dire que cette aide financière servira à développer le chapitre de notre PDE relatif aux installations septiques du territoire », explique Mathieu Charest, coordonnateur à la gestion des cours d'eau à la MRC de La Haute-Yamaska.

Le travail s'effectuera en trois étapes au cours de l'année 2009. Tout d'abord, on procédera à un inventaire cartographié des installations septiques existantes en Haute-Yamaska. Ensuite, la géomatique sera de nouveau mise à contribution dans l'exercice de classification qui permettra de cibler les secteurs où des mesures correctives doivent être apportées en priorité. Enfin, on préparera un plan correcteur complet pour orienter les municipalités concernées vers les actions à entreprendre.

Le but de cette démarche : réduire au minimum l'impact environnemental des installations septiques sur nos lacs et cours d'eau, ce qui réduira significativement la prolifération d'algues bleu-vert dans ces plans d'eau.

Les sept plans d'eau de la Haute-Yamaska où on observe une prolifération de cyanobactéries sont :

- la rivière Yamaska;
- le lac Boivin;
- le lac Bromont;
- le lac Roxton;
- le lac Waterloo;
- le réservoir Choinière;
- le réservoir Lemieux.

Le MAMROT finance des projets semblables dans d'autres MRC du Québec dont les cours d'eau sont aussi affectés par la présence d'algues bleu-vert. Le montant de l'aide gouvernementale varie d'une MRC à l'autre en fonction du nombre de lacs touchés dans chacune. Localement, la majeure partie de la somme reçue du PAPA sera consacrée aux analyses de sol dans les zones problématiques ciblées par les municipalités du territoire.

« En Haute-Yamaska, la MRC a choisi de faire ce travail elle-même pour s'assurer de sa cohérence par rapport au plan directeur de l'eau dans lequel il s'intègre. De plus, le programme de vidange des fosses septiques en vigueur ici depuis quelques années fournit déjà beaucoup d'information pertinente, ce qui fait que le projet ne part pas de zéro », ajoute le préfet de la MRC de La Haute-Yamaska, M. Paul Sarrazin.

— 30 —

Source :  
Pierre Michaud  
Agent de communication  
CLD Haute-Yamaska  
450 777-1141 poste 242  
[pmichaud@haute-yamaska.ca](mailto:pmichaud@haute-yamaska.ca)

Pour information :  
Mathieu Charest  
Coordonnateur à la gestion des cours d'eau  
MRC de La Haute-Yamaska  
450 378-9976 poste 2223  
[mcharest@haute-yamaska.ca](mailto:mcharest@haute-yamaska.ca)